

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

Le 9 mars 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué le 2/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Adjointe au Maire.

En exercice : 15

Présents : 10

Présents : Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Daniel TORRETON, Christelle GOSSE, Hervé BRECHETEAU, Stéphane DESCHAMPS, Gérald LETELLIER, David ODIEVRE, Hervé THOUENON, Françoise VAN DAMME, Aurélie VASSE-GAUCHER

Monsieur Franck BERTIN a donné pouvoir à Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT.

Madame Michelle VANDERMEERSCH a donné pouvoir à Monsieur Gérald LETELLIER.

Madame Hélène MENDES a donné pouvoir à Madame Aurélie VASSE-GAUCHER.

Absents : Monsieur Arnaud FOURQUEMIN, Madame Élodie GRICOURT

Secrétaire de séance : Madame Aurélie VASSE-GAUCHER

Ordre du jour :

- * Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025
- * Convention de participation financière avec le SIEGE 27 pour les travaux d'enfouissement des réseaux route de Bourg Achard – ANNULE ET REMPLACE
- * Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'aménagement d'un abri bus sur la RD 675
- * Demande de participation financière à un voyage scolaire organisé par l'école primaire de CAUMONT

Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de BOSGOUET;

Vu le CFU 2025 de la commune de BOSGOUET ;

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT, 1^{ère} Adjointe au Maire,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la Présidente de séance :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	319 684,53	545 438,15	865 122,68
	Recettes réalisées	216 056,92	539 993,99	756 050,91
	Restes à réaliser	5 406,00	0	5 406,00
Dépenses	Prévision budgétaire totale	471 920,53	550 592,15	1 022 512,68
	Dépenses réalisées	344 520,26	483 830,65	828 350,91
	Restes à réaliser	13 816,00	0	13 816,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 128 463,34	56 163,34	- 72 300,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	170 812,37	249 282,08	420 094,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent ou déficit (+/-)	42 349,03	305 445,42	347 794,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 8 410,00	0	- 8 410,00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	33 939,03	305 445,42	339 384,45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le CFU 2025 de la commune de BOSGOUET

Convention de participation financière avec le SIEGE 27 pour l'enfouissement des réseaux route de Bourg Achard – ANNULE ET REMPLACE

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **10 500.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **30 417.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'aménagement d'un abri bus sur la RD 675

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil que, dans le cadre des travaux d'aménagement de chicanes sur la RD 675 le Département de l'Eure propose de déplacer de quelques mètres et de remplacer l'abri bus vétuste qui se trouve au bord de la route.

Le Département prend à sa charge la pose de la dalle et toute la signalisation, seul l'achat de l'abri bus et son montage seront à la charge de la commune.

Madame l'Adjointe au Maire rappelle que la Région Normandie peut subventionner ce type d'investissement, il propose donc au Conseil de solliciter une subvention à hauteur de 80% sur la base du plan de financement suivant :

- achat de l'abri bus 3 200,00 € HT

- montage 737,30 € HT

Total 3 937,30 € HT

Financé comme suit : - 80% de subvention de la Région : 3 149,84 €

- 20% en auto-financement (part communale) : 787,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- 1) VALIDE le projet de déplacement de l'abri bus concerné, et son remplacement
- 2) VALIDE le plan de financement proposé
- 3) AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Normandie.

Demande de participation financière à un voyage scolaire organisé par l'école primaire de CAUMONT

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que l'école Jean de la Fontaine de CAUMONT sollicite la commune pour participer financièrement à un voyage scolaire auquel va participer un enfant domicilié à Bosgouët, Emma DANTAN.

Il s'agit d'une classe verte qui aura lieu du 19 au 28 mai dans les Hautes Alpes.

La somme sollicitée est de 200 € pour un coût total du voyage de 617 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 200 € à la coopérative scolaire de CAUMONT afin de lui permettre de mener à bien ce projet de voyage scolaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Madame FOURNIER-VIOT informe le Conseil que Monsieur le Maire a signé une nouvelle convention pour cette année avec DNGF 27, située à Bourg Achard, entreprise spécialisée dans la destruction des nids de guêpes, frelons européens et frelons asiatiques.

Les interventions peuvent être réalisées sur le domaine public, à la demande de la mairie, mais aussi chez les particuliers.

Concernant les particuliers, ils peuvent bénéficier d'une remise de 10 € sur les interventions réalisées jusqu'à 15 mètres, et de 20 € sur les interventions supérieures à 15 mètres.

* Monsieur LETELLIER souhaite que les administrés aient connaissance de l'identité des membres du dispositif « participation citoyenne », autrement désigné « voisins vigilants ».

Il s'agit de :

Monsieur Franck BERTIN, Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Madame Michelle VANDERMEERSCH, Monsieur Gérald LETELLIER, Monsieur Didier GUILLEMETTE, Monsieur Guillaume MARTIN et Monsieur Eric LENORMAND.

* Monsieur DESCHAMPS demande si la vente de l'ancien presbytère situé 16 chemin des Ecoliers a été actée, la signature a eu lieu chez le notaire le 26 février.

Fin de séance à 18h35